

Déclaration faites par la CFDT : dans les CSE et CSE Central des 28 et 29 septembre 2021

Information - consultation sur les mesures mises en œuvre dans l'entreprise dans le cadre de la crise sanitaire à compter d'octobre 2021

Nous sommes consultés sur les mesures mises en œuvre concernant le retour sur site dans le cadre de la crise sanitaire à compter du 4 octobre 2021.

La CFDT regrette que des annonces, une fois de plus car ce n'est pas la première fois, aient été faites auprès de certaines équipes par leurs managers avant même que les Instances Représentatives du Personnel soient informées et consultées sur ce projet.

Si la CFDT peut entendre que les salariés ont besoin de connaître le nouveau dispositif de retour sur site, il n'est pas concevable, pour la CFDT, que certains bénéficient d'une information même partielle, souvent erronée et d'autres, rien. Il y a un vrai souci d'équité dans la communication faite au sein de MH par la DRH aux collaborateurs, ce qui génère de nombreux malentendus.

Notamment, les événements vécus ces derniers temps par des parents d'enfants scolarisés dont les classes ferment pour plusieurs jours, démontrent que la communication donnée aux salariés est contraire aux messages de bienveillance qu'une entreprise doit donner à ces collaborateurs.



D'autre part, les éléments présentés ne permettent pas d'avoir une vision complète. Tout particulièrement, il manque la procédure d'information des CSSCT de site ainsi que le protocole sanitaire mis en place auprès des salariés concernés en cas de COVID avéré au sein d'un service.

Déclarations faites par la CFDT : CSE Central du 29 septembre 2021

Comme évoqué dans le projet, malgré un ralentissement constaté de la circulation du virus, il est noté que l'efficacité du vaccin semble diminuer dans le temps, notamment pour les personnes les plus vulnérables, et que le lancement d'une campagne de rappel vaccinal semble envisagé.

La **CFDT** demande une vigilance accrue pour les personnes vulnérables en cas de retour sur site, avec un accompagnement personnalisé des services médicaux.

Pour l'ensemble des salariés, la **CFDT** demande également une extrême bienveillance dans le cadre du retour sur site après cette longue période de télétravail contraint. Ce retour doit être l'occasion de pérenniser l'autonomie et la confiance accordées à tous les salariés par la direction générale.

La **CFDT** réitère ses remerciements aux salariés restés sur site, permettant ainsi à leurs collègues de télétravailler et attend de la direction une reconnaissance à la hauteur de la contrainte.

La direction consulte l'instance le 28 septembre pour les CSE et le 29 septembre pour le CSEC sur un plan à mettre en œuvre le 4 octobre. La communication à l'ensemble de salariés ne sera faite qu'après ces dates soit 5 jours calendaires avant sa mise en œuvre, laissant peu de temps aux salariés d'organiser leur retour sur site. C'est pourquoi, la **CFDT** demande que ce plan ne soit appliqué qu'à compter du 11 octobre.

Compte tenu de l'ensemble de ces remarques et du délai entre la consultation et la mise œuvre, la CFDT rendra un avis d'abstention.



1er :